

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE116

présenté par
M. Potier, rapporteur

ARTICLE 38

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« l'un des réseaux »,

les mots :

« un réseau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.